



National Defence

Défense nationale

Deputy Minister

Sous-ministre

National Defence Headquarters  
Ottawa, Ontario  
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale  
Ottawa, (Ontario)  
K1A 0K2

Monsieur Tom Kmiec  
Présidente du Comité permanent des comptes publics  
Chambre des communes  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0A6

Cher Monsieur Kmiec,

Comme convenu dans la réponse du gouvernement au 10<sup>ème</sup> Rapport du Comité permanent des comptes publics intitulé *Rapport 5, Les logements des Forces armées canadiennes, des Rapports de l'automne 2015 du vérificateur général du Canada*, la Défense nationale soumet sa mise à jour sur la recommandation 1.

Cordialement,

Jody Thomas

Pièce jointes: 1

**Réponse au Comité permanent des comptes publics**  
**Rapport 5 – Les logements des Forces armées canadiennes, Rapports du vérificateur général – Automne 2015**

**Recommandation 1**

*Que le ministère de la Défense nationale fasse part au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes de ses nouveaux besoins opérationnels en matière de logement militaire d'ici le 30 juin 2017 et qu'il lui présente sa nouvelle politique sur le logement militaire d'ici le 31 décembre 2018.*

**Contexte**

Dans sa vérification du logement des Forces armées canadiennes effectuée en 2015, le vérificateur général a recommandé que la Défense nationale révise sa politique en matière de logement militaire. La Défense nationale en a convenu et s'est engagée à produire une politique révisée sur les logements au plus tard à l'automne 2017. De juin 2017 à juin 2021, la Défense nationale a transmis au Comité des comptes publics sept rapports d'état d'avancement. Bien que la Défense nationale ait été confrontée à des retards dans l'examen de cette politique, le Ministère a élaboré un nouveau plan de travail et est en mesure de terminer ladite révision d'ici le printemps 2024.

Dans la mise au point effectuée en juin 2020, la Défense nationale a constaté qu'il restait beaucoup de travail à accomplir dans le cadre de cet examen, notamment la révision des trois volets de son ensemble de politiques sur les logements : 1) les Ordonnances et règlements royaux (le cadre de réglementation général de la politique); 2) les Directives et ordonnances administratives de la Défense (la politique ministérielle); et 3) l'instruction sur les logements (orientation du personnel dans la mise en œuvre de la politique). La Défense nationale a reconnu avoir sous-estimé le temps nécessaire pour terminer cet examen. Elle a donc réévalué le processus en intégralité pour s'assurer de terminer tous les aspects de l'examen de cette politique d'ici le printemps 2024, et ce, sans autres retards.

En juin 2020, par souci de transparence et de responsabilisation, la Défense nationale a fourni au Comité un échéancier illustrant les principaux jalons et étapes à franchir pour terminer ledit examen, en tenant compte de tout retard possible attribuable à la COVID-19. La Défense nationale s'est également résolue à faire le point au Comité tous les six mois, au plus tard le 31 décembre et le 30 juin de chaque année, jusqu'à ce que cet examen soit terminé et que le nouvel ensemble de politiques soit en place.

Au cours de la mise au point effectuée en juin 2021, La Défense nationale a indiqué qu'elle demeure sur la bonne voie pour la mise en place de l'ensemble de politiques sur les logements d'ici le printemps 2024. Veuillez trouver ci-dessous la mise au point de décembre 2021.

**Point sur l'ensemble de politiques sur les logements**

Depuis la dernière mise au point, la Défense nationale poursuit ses consultations avec des experts en politique et des conseillers juridiques sur le processus de révision de la réglementation et des politiques, et respecte le calendrier prévu pour la mise en œuvre globale des politiques sur les logements d'ici le printemps 2024.

Dans le cadre de ce processus d'examen des règlements et des politiques, une analyse de

l'ACS+ sera également effectuée pour s'assurer que les principes d'inclusion et de dignité pour tous les membres des Forces armées canadiennes sont bien pris en compte dans cet ensemble de politiques.

#### *Révision des Ordonnances et règlements royaux applicables aux Forces canadiennes (ORFC)*

La Défense nationale demeure sur la bonne voie pour mettre au point les instructions relatives à la rédaction des règlements et terminer la révision des ORFC d'ici mai 2022. L'achèvement de cette phase de l'examen permettra aux experts juridiques de commencer la rédaction de la réglementation en juin 2022. Ce processus permettra de pallier les incohérences juridiques et politiques et d'assurer une harmonisation rigoureuse avec les autres directives fédérales en matière de logement.

#### *Révision des Directives et Ordonnances administratives de la Défense (DAOD)*

Depuis juin 2021, la Défense nationale a reçu l'approbation des parties prenantes du groupe de travail sur le logement pour les dernières mises au point relatives aux tableaux d'autorisation/de responsabilité. Ces tableaux fourniront une orientation aux organisations de l'Équipe de la Défense et encadreront leurs responsabilités respectives en ce qui concerne l'autorité, la surveillance et la gestion des fonctions et des processus d'hébergement de la Défense nationale.

Une fois que l'examen de la politique de réglementation des ORFC requis (mentionné ci-dessus) sera terminé, un examen approfondi des nouvelles orientations ministérielles commencera, probablement en juin 2022. Cette orientation politique fournira des détails supplémentaires sur les types de logements et donnera un aperçu de l'orientation politique en matière d'exigences, d'admissibilité, d'allocation et de frais pour les logements de la Défense nationale. Cet enchaînement garantira une harmonisation rigoureuse avec le cadre juridique et réglementaire, la politique ministérielle et les instructions relatives au logement.

#### *Révision de l'Instruction sur les logements*

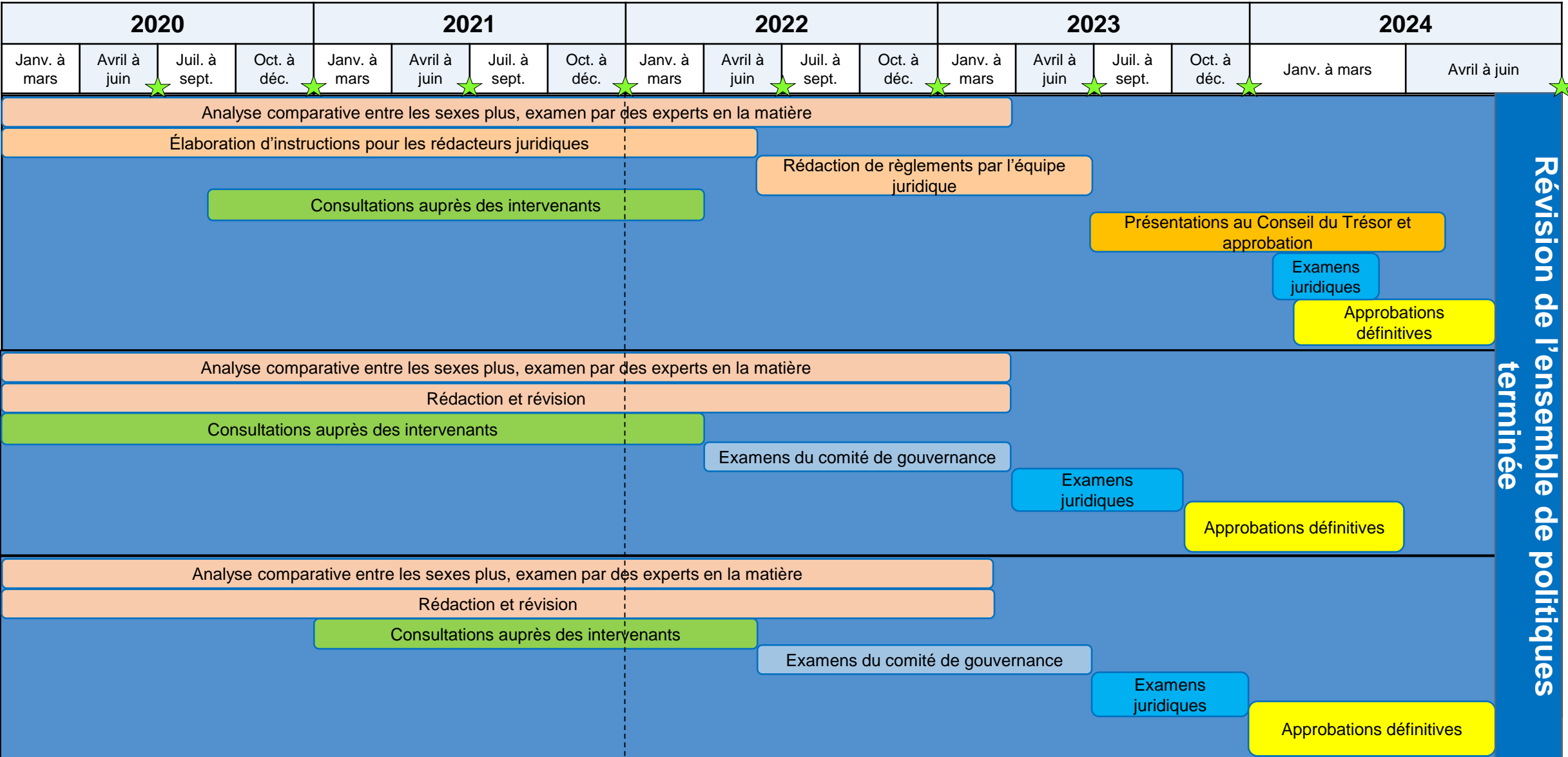
Depuis la mise à jour effectuée en juin 2021, la Défense nationale a procédé à un examen approfondi de la politique sur responsabilité en matière de possession d'animaux de compagnie et s'efforce de traiter une question de politique qui demeure et qui, une fois mise en œuvre en 2024, permettra de s'assurer qu'une variété d'animaux de compagnie acceptables sont pris en charge de manière cohérente et équitable dans tous les logements résidentiels de la Défense nationale.

Le ministère de la Défense nationale prévoit commencer les consultations avec les parties prenantes sur l'annexe relative à la gestion des violations en janvier 2022. Une fois mise en œuvre en 2024, l'annexe sur la gestion des violations permettra d'appliquer une méthode normalisée de gestion des comportements inappropriés pour les occupants vivant dans les logements résidentiels de la Défense nationale, et fera en sorte que tous les occupants soient traités avec équité, respect et dignité.

#### **Prochains points de mise à jour à l'intention du Comité**

La Défense nationale fournira de nouveau au Comité un rapport d'étape concernant la révision de l'ensemble des politiques sur les logements d'ici le 30 juin 2022.

# Échéancier de l'ensemble de politiques sur les logements



★ = mise à jour semestrielle au Comité permanent des comptes publics (CCP), les 30 juin et 31 décembre